

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 9 mars 2017 à l'Hôtel de Ville de Grandson

<u>Présidence :</u>	Mme Carole Schelker
<u>Présents :</u>	7 municipaux
<u>Excusés :</u>	Mme Bovay Chantal, M. Corboz Christophe, M. Cornaz Hervé, Mme D'Onia Aline, Mme Helfer Nicole, Mme Javet Françoise, M. Lüthi Florian, M. Party Raphaël, M. Perret Anthony

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 est accepté à la majorité.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Assermentation d'un nouveau membre
2. Communications du Bureau du Conseil communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des représentants des associations intercommunales.
5. Réorganisation et mise à niveau de la gestion informatique communale (préavis n° 585/16).
Rapport de la commission
6. Travaux de réaménagement dans le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville (préavis n° 586/16). Rapport
de la commission.
7. Interpellation de M. Jacques-André Helfer concernant la mise au concours du poste
d'assistant(e) de sécurité publique. Réponse de la Municipalité.
8. Route de desserte de la ZUP (zone d'utilité publique) de Borné-Nau (préavis n° 588/17).
Nomination de la commission.
9. Raccordement des collèges Jura A & B et des immeubles de la rue des Colombaires 1 & 3 à
un réseau de chauffage à distance (CAD) (préavis n° 589/17). Nomination de la commission.
10. Propositions individuelles.

1. Assermentation d'un nouveau membre

Mme la Présidente explique le contexte dans lequel M. Dell'Orefice est aujourd'hui assermenté : ce dernier était jusqu'ici absent bien qu'élu comme l'ensemble des Conseillers en mars 2016. Elle donne lecture de l'Article 5 du Règlement du Conseil Communal et M. Nicolas Dell'Orefice prête serment.

Elle lui adresse ensuite un message de cordiale bienvenue et lui souhaite de grandes satisfactions dans la continuité de ses activités au sein du législatif communal.

2. Communications du Bureau du Conseil communal.

Mme la Présidente n'a pas de communication.

3. Communications de la Municipalité.

Mme Nathalie Gigandet a une information concernant le port qui a mieux survécu aux conditions climatiques de mi-janvier que les marronniers du bord du lac.

La gestion des contrats a été reprise par l'administration communale et elle en profite pour remercier le garde-port et Mme Bersier pour leur travail.

L'action « Village solidaire » vole de ses propres ailes. Ce projet, qui concerne les 55 ans et plus de la commune de Grandson, est sous la responsabilité de M. Cregeen et M. Délitroz. Deux rencontres hebdomadaires sont organisées, la première à la maison du terroir, le mercredi à 10h le matin et la deuxième aux Tuileries chez Orio le jeudi à 15h.

Le journal « Voici Grandson » paraît 4 fois par année et est rédigé sous l'égide de M. Délitroz. Le prochain numéro devrait paraître d'ici une quinzaine de jours.

Concernant les 6-10 ans cette fois, la Municipalité a mis sur pied pour l'été, en collaboration avec MJSR, un accueil à la journée. Ces accueils se dérouleront à la buvette du foot avec une prise en charge entre 8h et 18h et coûtera CHF 45.- par jour. La gestion des inscriptions se fait via MJSR avec un lien sur le site de Grandson dès début avril.

M. Francesco Di Franco tient à préciser, concernant les stationnements, que les macarons ont été mis en place afin d'offrir un plus large choix aux automobilistes de Grandson. Sur 600 places de parc, 350 restent en zone blanche, donc libre d'accès. Les macarons sont pensés pour les personnes qui ne se déplacent pas chaque jour avec leur véhicule et qui peuvent laisser leur véhicule 14 jours sans le bouger. Une autre possibilité existe au moyen d'une carte à gratter. Une zone gratuite de 30 minutes sur le toit du parking Jean-Lecomte a été prévue afin de permettre aux parents de parquer en toute sécurité pour aller déposer les enfants aux différentes crèches.

M. Dominique Willer indique que la date du 6 mai a été retenue pour l'opération « coup de balai ».

Concernant la suppression de la benne à carton de la place du Château, cette décision vient de la direction de Strid, ce service étant trop onéreux. Strid proposait de mettre une benne compactante à la Place du Château. Malheureusement il n'y a pas de place, et celle-ci se révèle être bien trop dangereuse.

M. Antonio Vialatte indique que le PQ Bellerive est entré en force le 14 février 2017. Cela va permettre à la société Cand-Landi de commencer à réfléchir sur un projet immobilier sur sa partie.

Concernant le PQ Bas de Grandsonnet, la Municipalité avait mandaté un ingénieur en mobilité pour réfléchir au carrefour Grandsonnet – Rue Basse. Le rapport a été rendu.

Concernant le PPA La Poissine, il va être envoyé d'ici fin mars pour étude complémentaire auprès du SDT. Un rendez-vous avec la CPU est déjà prévu le 22 mars prochain.

Les PQ la Vieille Ville et Borné-Nau vont être envoyés d'ici fin avril pour études complémentaires auprès du SDT.

Concernant le PQ Les Coteaux, une séance avec les mandataires et les personnes impliquées dans ce plan de quartier va avoir lieu afin de réfléchir à la suite à donner à ce projet, suite à la réception de la synthèse du SDT.

Concernant le PQ Fiez-Pittet, le dossier partira ce printemps et non pas tout début 2017 comme préalablement annoncé. Des pieux bleus sont parsemés dans le terrain de Fiez-Pittet, car une étude géologique du terrain est en cours pour savoir à quel niveau se trouve la nappe phréatique et la composition du terrain pour comprendre comment implanter le parking souterrain.

Concernant le projet de mobilité douce entre la Place du Château et le quartier de Borné-Nau via le Repuis : le dossier sera envoyé en juin auprès de la DGMR.

Concernant la place de la Gare, la Municipalité a pu avancer sur cette problématique. Le dossier concernant le parking à vélo (27 places) est maintenant chez les CFF et dès leur accord, on pourra commander le matériel qui sera à 50% à charge de la commune. Un bancomat Raiffeisen va également y trouver une place.

La place de parc Mobility n'a pas été retenue pour le moment après étude par la Municipalité.

Mme Christine Leu Métille souhaite rappeler que mardi prochain a lieu une séance d'information publique sur l'énergie à 19h30 dans cette même salle. Les projets de la commune concernant la planification énergétique territoriale seront présentés, puis les projets en cours, ainsi que les petits gestes du quotidien faisables ainsi que les subventions cantonales.

M. le Syndic donne réponse à deux questions formulées en décembre 2016.

Tout d'abord à la question de M. Veuve concernant le surcoût d'approvisionnement en électricité d'origine verte. Actuellement, la Romande Energie propose trois programmes auxquels on peut souscrire. La Municipalité étudiera cela dans le cadre du budget 2018.

Concernant la question de Mme Nicole Helfer concernant la suite des statuts de l'ASIGE. On statuera en juin.

Concernant la navigation sur le lac : suite au changement d'horaires des bateaux, la société de navigation a compté 25 à 35% d'augmentation de la fréquentation !

4. Communications des représentants des associations intercommunales.

Aucune communication, la parole n'est pas demandée.

Mme Christine Leu Métille indique que les travaux du préavis voté en 2015 pour le remplacement de la STAP vont également être présentés à l'association intercommunale puisqu'une part de travaux que l'on fait déjà pour le surdimensionnement pour le traitement régionalisé des eaux usées et les travaux commencent la semaine prochaine.

5. Réorganisation et mise à niveau de la gestion informatique communale (préavis n° 585/16). Rapport de la commission

Rapporteur: Mme Natacha Zari-Stucki (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, où le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réorganisation et de mise à niveau de la gestion informatique communale et de ses infrastructures.

Article 2 : d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 150'000.- ; le compte no 9194.01 est ouvert au bilan à cet effet.

Article 3 : de financer ce montant pas la trésorerie courante.

Article 4 : d'amortir cet investissement par le compte n° 190.331 sur une durée de 5 ans ; la première fois au budget 2018.

Vote: accepté à l'unanimité.

6. Travaux de réaménagement dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville (préavis n° 586/16).
Rapport de la commission.

Rapporteur: M. Nicolas Perrin (voir annexes).

La parole n'est pas demandée concernant l'amendement de l'article 2.

Vote sur l'acceptation de l'amendement : accepté à l'unanimité

M. Sébastien Deriaz indique qu'en 2013, le Conseil avait accordé un crédit de CHF 350'000 à la Municipalité dans le but d'agrandir et réaménager les locaux. Ce préavis était le fruit d'une réflexion qui portait sur l'ensemble du bâtiment et de ses fonctions, donc des besoins de l'administration et avait été accepté à la majorité. Ce budget n'a pas été utilisé en totalité. Un solde de CHF 367.15 reste mais tous les travaux prévus n'ont pas été réalisés, notamment l'installation d'un ascenseur. Des travaux supplémentaires en 2015 et 2016, qui ne faisaient pas partie de ce préavis, ont été effectués.

Le constat est qu'une partie du crédit qui est demandé va servir à défaire ce qui a été fait il y a à peine 3 ans. Les travaux prévus et non réalisés par le préavis précédent, soit le 539/13, sont-ils toujours prévus quelque part ou ont-ils été définitivement abandonnés ? Est-ce que les travaux qui sont proposés permettent une certaine modularité de ces locaux dans le but de répondre aux besoins de l'administration ?

M. le Syndic aimerait souligner qu'il n'a jamais été question, dans le préavis de l'époque, de construire un ascenseur bien qu'il figure sur les documents reçus ce soir. Une étude globale du bâtiment et des rénovations potentielles de l'Hôtel de Ville avait été faite à cette époque. Il avait été signalé, comme deuxième étape, que les étages du bâtiment seraient à revoir. L'objet du préavis qui vous est soumis aujourd'hui résulte d'une nouvelle occupation du bâtiment, suite à l'explosion de la demande d'accueil de la petite enfance, du départ de la ludothèque, et de la mauvaise occupation des locaux.

M. Sébastien Deriaz indique que le Conseil vient d'accepter un préavis de CHF 150'000.- pour le renouvellement de tout le système informatique. Dans ce préavis se trouve CHF 14'000.- supplémentaires, dans quelle mesure les 2 préavis cohabitent ?

M. le Syndic indique qu'il s'agit de tableaux interactifs éventuellement prévus pour doter la salle de réunion d'en bas, et la salle de Justice ou de Municipalité, afin de donner une certaine dynamique au travail.

Mme Evelyne Perrinjaquet indique qu'il s'agit aussi du câblage informatique des différentes prises.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville

Article 2 (amendé) : d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 164'500.- ; le compte no 9143.25.1 est ouvert au bilan à cet effet

Article 3 : de financer ce montant par la trésorerie courante

Article 4 : d'amortir cet investissement par le compte n° 3523.331 sur une durée de 5 ans ; la première fois au budget 2018

Vote: accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie le conseil de son vote au nom de l'équipe de l'administration.

7. Interpellation de M. Jacques-André Helfer concernant la mise au concours du poste d'assistant(e) de sécurité publique. Réponse de la Municipalité

M. Jacques-André Helfer a pris connaissance de la réponse et n'en est pas surpris. Il regrette que ce dossier ait mal été géré et reviendra avec ce sujet en commission de gestion.

8. Route de desserte de la ZUP (zone d'utilité publique) de Borné-Nau (préavis n° 588/17). Nomination de la commission.

5 membres

Mme Brenda Tuosto

Mme Evelyne Perrin

Mme Natacha Zari-Stucki

M. Michel Cavalière

M. Serge Perrier

3 suppléants

M. Sébastien Deriaz

M. Christophe Corboz

M. François Gonin

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : prochain Conseil- délégué municipal : Messieurs Vialatte et Willer

M. Antonio Vialatte indique que M. Willer va reprendre ce dossier prochainement. Ce préavis concerne la route qui va desservir la ZUP de Borné-Nau qui constitue les prémisses du futur quartier de Borné-Nau, projet actuellement devisé à environ CHF 1,8 Mio pour l'ensemble de la route et des canalisations qui vont avec. Ce lundi, un appel d'offre public a été lancé.

9. Raccordement des collèges Jura A & B et des immeubles de la rue des Colombaires 1 & 3 à un réseau de chauffage à distance (CAD) (préavis n° 589/17). Nomination de la commission.

5 membres

M. Claude Langone

M. Denis Villars

Mme Chantal Bovay

M. Daniel Trolliet

M. François Gonin

3 suppléants

M. Bruno Vialatte

Mme Melissa Margot

M. Pierre André Genier

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : une prochaine séance- délégué municipal : Mme Evelyne Perrinjaquet

10. Propositions individuelles.

Mme Raphaëlle Javet revient sur le sujet des macarons. Elle est un peu étonnée du montant de CHF 400.- et souhaiterait savoir comment a été calculé ce montant.

M. Francesco Di Franco pourrait dire que c'est un montant trop cher si l'on se réfère à Yverdon où le prix est de CHF 250.-. Le dispositif mis en place à Grandson n'est pas comparable à celui d'Yverdon, où toutes les places de parcs sont des places macaron. Il n'existe aucune possibilité de parquer en zone blanche en ville d'Yverdon. A Grandson, 15 à 20% des places de parc sont dédiées aux macarons. A cela vont s'ajouter, d'ici la fin de l'année, 90 nouvelles places de parc en zone blanche au bord du lac. Donc le calcul est fait selon la disponibilité, puisque ce n'est pas absolument nécessaire de prendre un macaron, et que l'on peut très bien vivre si personne ne prend de macaron. Aucun calcul de rentabilité n'a été fait à ce niveau.

M. Pierre-André Délitroz souhaite des informations sur la distribution des cartes à gratter.

M. Francesco Di Franco indique que les cartes à gratter sont disponibles dès maintenant à l'Hôtel de Ville et très bientôt auprès du kiosque, de la Maison des Terroirs et du kiosque du Château, ce qui permet d'avoir 7 jours sur 7 de la disponibilité.

M. Pierre-André Délitroz souhaite savoir si un point de vente est prévu au port.

M. Francesco Di Franco indique que les 3 points précisés sont des points de revente, libre à chacun d'acheter des paquets de cartes à gratter et les revendre. L'Hôtel du Lac a été approché pour pouvoir les proposer à ses clients.

Mme Natacha Zari-Stucki remercie la Municipalité car le document présentant les macarons est très clair. Elle est contente de voir qu'il y a tant de places blanches à disposition dans la commune.

M. François Veuve souhaiterait remercier la Municipalité pour la réponse concernant la consommation électrique de la commune. M. Veuve aimerait savoir si la Municipalité a obtenu une réponse du mandataire concernant l'étude du bruit à la rue Basse, car il semble que cela fasse un certain temps que l'étude a été réalisée.

M. Antonio Vialatte indique que cette étude tient du dicastère de M. Willer mais se permet de prendre la parole car il a posé la question récemment au greffe. Un bilan du travail réalisé a récemment été donné par le mandataire Prona. Le 90% du travail a été fait, un ou deux essais doivent encore être réalisés à certains endroits. Le rapport devrait être donné dans le courant du printemps.

Mme Evelyne Perrin voudrait remercier M. Willer quant aux précisions apportées sur la suppression de la benne à carton mais aimerait insister sur le fait que la population finance, via une taxe forfaitaire annuelle ainsi qu'une taxe au sac, l'élimination des ordures ménagères et est en droit d'attendre un service de qualité. Beaucoup de déplacements en voiture à la déchetterie intercommunale sont évités grâce à quelques points de collecte qui rendent service aux usagers ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes ne possédant pas de véhicule. Ce type d'éco point vient s'ajouter aux services itinérants du mercredi matin qui n'est malheureusement pas accessible aux travailleurs. Elle remercie la Municipalité de poursuivre la réflexion à ce sujet.

La parole n'est plus demandée.

Il est 21h28 lorsque la Présidente clôt la séance en souhaitant une bonne fin de soirée à chacun.

La Présidente:



Carole Schelker



La Secrétaire:



Nathalie Cattin Rich

Au Conseil Communal de Grandson

Rapport de la Commission chargée de rapporter sur le préavis 585/16 relatif à la réorganisation et mise à niveau de la gestion informatique communale

La Commission chargée de rapporter sur le préavis 585/16, composée de Madame Nicole Helfer, Messieurs Florian Lüthi, Sébastien Deriaz, François Veuve ainsi que votre rapporteuse, s'est réunie le 6 février 2017 à l'Hôtel de Ville de Grandson, en présence de Messieurs François Payot, syndic et Eric Beauverd, secrétaire municipal.

La Commission remercie chaleureusement Messieurs François Payot et Eric Beauverd pour leur disponibilité et la clarté avec laquelle il ont répondu aux nombreuses questions.

La commission constate que ledit préavis est très détaillé et qu'il répond déjà à de nombreuses interrogations.

En préambule, Monsieur Eric Beauverd nous fait un bref historique. Il précise que ce préavis intègre les coûts de la réorganisation et mise à niveau de la gestion informatique de la FADEGE.

Il relève très rapidement que la capacité maximale de l'informatique est épuisée et que les besoins de l'administration ont considérablement évolué ces dernières années tant au niveau de la bourse, du bureau technique et des autres services.

Les installations actuelles ne répondent plus aux besoins quotidiens et génèrent des coûts d'exploitation élevés en cas de réparations s'effectuant dans l'urgence et au compte-goutte.

Le nombre de collaborateurs a considérablement augmenté. Certains logiciels sont obsolètes et les partenaires informatiques ont annoncé que des mises à jour ne seraient plus effectuées dès 2017.

Il y'a donc une réelle urgence et une vision globale et uniforme doit être effectuée et mise en place.

Bien qu'un audit ait été effectué en son temps, Monsieur Eric Beauverd relève qu'après analyse de ce dernier, il ne répondait pas aux besoins demandés et qu'il était incomplet. Il est aussi apparu qu'il est difficile pour des partenaires privés d'avoir une vision de la gestion d'une commune au vu de la complexité de ces dernières.

Il a donc été décidé de s'appuyer sur des personnes ayant les connaissances et le professionnalisme en matière de gestion communale et c'est ainsi qu'est né le partenariat avec l'office informatique de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Une convention de collaboration a donc été signée entre les deux communes. Cette convention trace de manière détaillée les termes de cette collaboration tant au niveau de leurs indépendances, la protection des données et la sécurité de chacune d'elle. Cette solution est plus appropriée et elle permet aussi, en cas de problèmes, de pouvoir s'appuyer sur les connaissances de partenaires maîtrisant les produits.

Notre discussion s'est portée ensuite sur le Wifi communal. La question du nombre de bornes a été abordée quant à la nécessité et l'utilité de ces dernières.

Aux jours d'aujourd'hui, le monde est connecté en permanence tant sur son PC portable, sa tablette son smartphone etc., il était donc important de répondre aux attentes des usagers et également de notre municipalité ; chaque membre étant doté de son PC portable lors des séances.

De plus, le secrétaire communal relève la demande croissante des entreprises louant la salle des Quais et souhaitant bénéficier d'une bonne connexion. Si la commune souhaite continuer à promouvoir la location de cette dernière, tous les atouts doivent être mis de notre côté ; ceci en fait donc partie.

En finalité, il apparaît très clair, aux yeux de l'ensemble des commissaires, qu'il y a une réelle urgence et un réel besoin d'uniformiser et moderniser nos programmes, installations et connexions.

En conclusion, la Commission, à l'unanimité, vous propose de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réorganisation et de mise à niveau de la gestion informatique communale et de ses infrastructures

Article no 2 : d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 150'000.-- ; le compte no 9194.01 est ouvert au bilan à cet effet ;

Article no 3 : de financer ce montant pas le trésorier courante ;

Article no 4 : d'amortir cet investissement par le compte no 190.331 sur une durée de 5 ans ; la premier fois au budget 2018.

Grandson, le 7 février 2017

Nicole Helfer

Sébastien Deriaz



Florian Lüthi



François Veuve



Natacha Zari-Stucki, rapporteuse



Helfer Nicole

Rte de la Brinaz 24

1422 Grandson

En raison de mon absence pour cause de santé, je vous remets ce document pour
valider par ma signature au rapport du préavis N°585.

Pour plus de simplicité, j'autorise mon mari Jacques-André Helfer au pire signer ce rapport à ma place le
cas échéant. Avec ma signature.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Helfer', with a stylized flourish at the end.

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 586/16 relatif aux travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville

Les membres de la commission désignée par le Conseil communal se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mercredi 1^{er} Mars 2017 en présence de Mme Evelyne Perrinjaquet, déléguée municipale en charge du dossier. La commission remercie Mme Perrinjaquet pour sa disponibilité, ses réponses claires à toutes les questions posées, et l'organisation d'une visite guidée des locaux concernés.

La commission constate que ce préavis 586 répond à trois motivations principales. La première correspond aux besoins de nouveaux espaces de travail, liés d'une part à l'augmentation régulière des effectifs du personnel de la Commune, d'autre part au projet de regroupement des ressources communales sur un même site (centralisation du pôle administratif). Il semble notamment important que le nouveau chef du service des travaux (succession prochaine de M. Jomini) puisse disposer d'un bureau à l'Hôtel de Ville.

La deuxième motivation correspond au besoin de rationaliser la disposition des services en effectuant certaines rocadés pour regrouper les fonctions. En l'état actuel, le bureau de la boursière est à l'exact opposé de celui de l'aide boursière. Dans la nouvelle configuration, toutes les activités liées à la Bourse communale seront regroupées d'un côté (partie Est), et le secrétariat de l'autre (partie Ouest). La nouvelle configuration permettra non seulement une meilleure communication au sein de chaque service, mais aussi une meilleure fluidité au sein de l'administration dans son ensemble (en l'état actuel, le passage entre les parties Est et Ouest des locaux ne peut se faire qu'en traversant le bureau de M. Castro).

La troisième motivation est celle d'une amélioration des conditions de travail de l'administration communale. Au rez-de-chaussée, le préavis propose la création d'un bureau privatif pour les municipaux (actuellement inexistant), ainsi que l'augmentation de la capacité de la petite salle de conférence et sa mise à des normes acceptables en termes d'informatique et de confort (installation de prises informatiques et panneau de projection, chauffage et point d'eau). Au 1^{er} étage, le projet comprend un rafraîchissement des murs et l'installation de prises informatiques pour les salles de Justice, des Témoins, et de Municipalité, et, pour cette dernière, un renouvellement du mobilier et l'installation d'un panneau de projection. A cet étage, le projet propose également d'une part l'installation d'une vinocave et d'un point d'eau à proximité de la Salle du Conseil, régulièrement sollicitée pour des manifestations (mariages, réunions d'associations, ou autres), d'autre part de profiter de ces travaux pour prolonger les conduites de chauffage depuis le rez-de-chaussée, dans la perspective d'un remplacement futur des radiateurs électriques de la Salle du Conseil, très gourmands en énergie.

Les augmentations de surface de bureaux pourront se faire grâce aux déménagements récents de l'AAS et de l'ASIGE, ainsi qu'à un redimensionnement de l'espace d'accueil au rez-de-chaussée, actuellement largement surdimensionné.

La commission a examiné toutes les modifications proposées, aussi bien sur plan que sur place lors de la visite des locaux. Elle considère que l'ensemble des propositions est raisonnable et justifié, et apporte donc globalement son soutien au préavis. Elle émet sur quelques points particuliers les commentaires suivants :

1. Le budget présenté est relativement peu détaillé, notamment les deux postes principaux 'Mobiliier' et 'Chauffage/sanitaire', qui semblent relativement élevés (respectivement 46'500.- et 37'000.-). On peut bien entendu admettre qu'à ce stade l'estimation reste grossière, et que ces chiffres pourront être revus à la baisse lorsque le projet se concrétisera.
2. La commission a émis quelques doutes sur la demande de climatisation. Elle enjoint la Municipalité d'évaluer des alternatives plus économiques et plus écologiques lors de la réalisation (par exemple un système de stores extérieurs si le SIPaL l'autorise, ou la simple pose de films de protection solaire sur les vitrages, qui s'avère souvent suffisante). Si l'option climatisation s'imposait, la commission recommande un système à basse consommation (A+), et dans la mesure du possible mobile (au vu des rocade qui continueront inévitablement à avoir lieu).
3. La commission a émis la crainte que l'installation d'une vinocave dans la Salle du Conseil représente une verrue propre à dénaturer l'esprit de cette Salle. Renseignement pris auprès de M Beauverd, secrétaire municipal, la structure prévue serait très modeste, de la taille d'un petit frigo, et aisément dissimulable sous une table en fond de Salle. Si tel n'était pas le cas, la commission propose de placer cette vinocave plutôt en Salle de Municipalité.
4. La commission relève positivement l'idée de profiter de ces travaux pour prolonger les conduites de chauffage jusqu'en Salle de Conseil. Elle suggère de mener cette réflexion à son terme et de remplacer immédiatement ces radiateurs électriques obsolètes et gourmands en énergie. Rappelons que le Canton de Vaud encourage activement la suppression de tels chauffages, et que les collectivités publiques devraient montrer l'exemple. Selon un membre de la commission actif professionnellement dans la branche, cette installation pourrait être réalisée pour un surplus de coût très modeste (de l'ordre de 10'000.-). La commission est d'avis que ce surcoût pourrait être absorbé par le budget original proposé (voir point 1 ci-dessus), mais, pour éviter toute surprise, propose néanmoins d'amender l'article 2 en augmentant le crédit accordé à CHF 164'500.-, étant entendu que ce nouveau crédit devra également couvrir les frais de remplacement du système de chauffage de la Salle du Conseil.
5. La commission rappelle finalement que toutes les règles de soumission et appels d'offre d'usage devront être respectées.

Fondée sur ce qui précède, la commission, à l'unanimité de ses membres, recommande d'accepter le préavis 586 tel qu'amendé, et invite les conseillers à prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville

Article 2 (amendé): d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 164'500.- ; le compte n° 9143.25.1 est ouvert au bilan à cet effet ;

Article 3 : de financer ce montant par la trésorerie courante ;

Article 4 : d'amortir cet investissement par le compte n° 3523.331 sur une durée de 5 ans, la première fois au budget 2018.

Fait à Grandson, le 5 mars 2017

Judith Bardet

Bruno Vialatte

Philippe Perret

Pierre-André Genier

Nicolas Perrin, rapporteur

